



Je suis locataire je voudrais quitté mon appartement sana preavis

Par **sosoyass**, le **06/06/2012** à **02:12**

Bonjour, ayant signé un bail de un ans avec le propriétaire la date de la fin. et passé sa fait deux ans et toujours pas renouvelé es que je peux partir sans préavis ou un préavis de 10 jour

Par **edith1034**, le **06/06/2012** à **08:26**

vous avez signé un bail d'un an il s'agit certainement d'un bail meublérnrnle préavis est de un mois à compter de la réception de la lrar par le bailleurrrnnpour tout savoir sur le bail meublérnrn<http://www.fbis.net/bailmeublearret.htm>

Par **cocotte1003**, le **06/06/2012** à **08:32**

Bonjour, un bail se reconduit automatiquement tant que vous ou le bailleur ne donne pas un préavis de départ. Soit votre bail est un meublé et vous avez un préavis d'un mois à respecter apres réception de votre LRar par le bailleur, soit vous avez un bail non meublé et vous préavis est de 3 mois. N'oubliez pas que durant votre période de préavis, vous devez laisser le bailleur faire visiter l'appartement en vue de sa relocation, cordialement